



Février 2018

Sur l'eau et l'assainissement

Transfert des compétences eau et assainissement

A l'occasion du débat sur la loi « Montagne » en 2016, j'avais tenté de revenir sur le transfert obligatoire aux EPCI des compétences « eau » et « assainissement », prévu par la loi NOTRe, argumentant sur le fait que « l'eau est le bien commun de l'humanité et qu'on allait faire une grosse machine et au final, en zones de montagne, abandonner des réseaux d'eau bien gérés grâce au bénévolat et à la proximité des élus ».

Depuis l'adoption de la loi NOTRe, en 2015, à laquelle je m'étais opposé, j'ai régulièrement dénoncé l'obligation de ce transfert et le risque de voir disparaître la gestion de proximité à laquelle sont attachés tant d'élus locaux. J'ai toujours insisté sur le bien-fondé des syndicats intercommunaux et des régies municipales qui sont la marque de fabrique d'une gestion de l'eau potable, détachée des critères de rentabilité et garante du bon entretien des réseaux. Depuis toujours, la gestion de l'eau potable se construit en effet sur des logiques de bassins versants qui seraient rompues avec le transfert aux EPCI. Ainsi, je m'efforce de relayer au plus haut niveau de l'Etat l'inquiétude des élus locaux mais aussi l'angoisse des personnels dédiés à cette compétence.

Le 12 octobre dernier, alors que l'assemblée nationale débattait de la proposition de loi adoptée à l'unanimité par le Sénat en février 2017, pour le maintien du caractère optionnel du transfert eau et assainissement aux EPCI, le gouvernement a malheureusement fait voter un renvoi en commission par l'ensemble des députés de sa majorité (En marche, MODEM et PRG).

Extraits de mon intervention du 12/10/2017

« Le groupe GDR ne votera pas ce renvoi en commission : nous pensons que nous avons tous les éléments pour procéder à la discussion sur le texte. Je pensais sincèrement que nous pourrions nous mettre d'accord sur une évolution minimale de la loi NOTRe. [...] »

Dire que ce texte détricote la loi NOTRe ne tient pas ! Nous sommes bien revenus, dans la loi Montagne, sur le transfert obligatoire de la compétence « Promotion du tourisme ». [...]

Il est aussi très caricatural de dire que les élus ne peuvent pas prendre de décisions responsables. **Les élus ne sont pas repliés sur eux-mêmes !** En fonction des territoires, en fonction des besoins, des difficultés, du bassin-versant, de la qualité de l'eau, de l'éloignement géographique, de l'altitude, de multiples critères, **les communes peuvent se regrouper en intercommunalités !** Et elles le font ! Certes il faut du temps, il faut réfléchir, il faut s'adapter. Mais on n'impose pas à l'ensemble des communes de se mettre dans le périmètre d'une intercommunalité, car ce périmètre-là, en ce qui concerne l'eau, est artificiel et ne permettra pas d'apporter des solutions durables. [...] ».

Extraits de mon intervention du 30/11/2017

A l'occasion du débat sur la GEMAPI (Gestion de l'eau et des milieux aquatiques), quelques jours après le Congrès des Maires, je suis de nouveau intervenu afin de préserver le choix pour les communes d'assumer ou de transférer leurs compétences eau et assainissement.

« J'ai écouté attentivement le Premier Ministre et le Président de la République [...]. Sur ce sujet essentiel qu'est la gestion de l'eau, ils invitent désormais à faire preuve de plus de souplesse à l'égard des attentes des territoires. **Chiche !** [...] »

Débattons ensemble dès aujourd'hui de ces dispositions concrètes ! C'est l'objet de plusieurs amendements que j'ai déposés. Montrons que nous sommes capables de répondre à l'intérêt général des territoires [...] ».

A l'occasion de ce débat, Mme Gourault, Secrétaire d'Etat, a confirmé qu'un texte de loi serait soumis au Parlement, dès le début de l'année 2018 pour assouplir les modalités du transfert.

Un dispositif permettrait de ne pas procéder au transfert de compétence en cas d'opposition de

25 % des communes représentant au moins 20 % de la population.

Par ailleurs, reprenant un de mes amendements, la Ministre a proposé de **laisser perdurer les syndicats existants même s'ils ne couvrent que deux intercommunalités.**

C'est un premier recul du gouvernement qui est le fruit de la mobilisation des élus locaux.

Pour autant, rien n'est acquis. C'est pourquoi cette mobilisation doit s'exprimer encore sous toutes les formes (vœux, motions délibérations...) comme cela est le cas sur la communauté de communes Ambert Livradois-Forez, où sous l'impulsion de mon suppléant Eric Dubourgnot, Vice-président en charge de la politique de l'eau, une motion a été adoptée à l'unanimité du conseil communautaire ainsi que par la quasi-totalité des 58 communes membres.

Réduction du budget des agences de l'eau

A l'occasion de la présentation du projet de loi de finances 2018, **une nouvelle ponction a été annoncée sur le budget des agences de l'eau.** Cette mesure aura de graves conséquences sur tous les investissements qui sont réalisés par les collectivités pour agir plus efficacement en matière d'amélioration des réseaux d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif.

Je me suis opposé à cette mesure, contraire aussi aux enjeux de préservation de la ressource et de gestion du grand cycle de l'eau dans notre pays.

Les outils financiers et techniques que sont les Agences de l'Eau, uniques en Europe, s'inscrivent dans le modèle français des politiques publiques au service des territoires et des populations. **Grâce à leur concours, d'importants travaux ont été réalisés et ont permis des avancées significatives pour la qualité et la préservation de la ressource en eau, l'entretien et la restauration des cours d'eau.**

Cette mesure remet en cause la particularité française qui veut que les recettes en provenance de l'eau soient intégralement affectées au financement de la politique de l'eau. Désormais, les agences devront aussi financer l'agence française de la biodiversité, l'ONCFS et les parcs nationaux.

Interpellé par de nombreux élus locaux, présidents de syndicats, maires, présidents d'EPCI, présidents des CLE Dore et Allier aval, **j'ai dénoncé ces ponctions budgétaires durant le débat du 30 novembre 2017 :**

« Le Grand Maître des horloges souhaite que nos collectivités agissent au plus vite pour respecter plus efficacement leurs obligations en matière de qualité

de l'eau, de protection des populations, d'amélioration des réseaux, de lutte contre les fuites, d'assainissement collectif et non-collectif.

Mais, dans le même temps, **ses petites mains gouvernementales coupent aveuglément 500 millions d'euros dans les ressources des agences** qui servent pour l'essentiel à cofinancer leurs actions. Quelle logique redoutable !

Voilà où nous mènent très concrètement les politiques de contraction de la dépense publique et d'austérité ».

Gestion de l'eau et des milieux aquatiques (GEMAPI)

Extraits de l'intervention du 30/11/2017

« L'examen du texte qui nous est soumis aujourd'hui vise à répondre aux demandes répétées des élus locaux et intercommunaux : à quelques semaines du transfert de la compétence « gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations », prévu par la loi MAPTAM de 2014, ils sont en effet pour beaucoup d'entre eux dans l'incapacité d'assurer celle-ci et les risques qui vont avec, notamment en matière de protection contre les inondations. [...]

Voilà aujourd'hui, trois ans après, le résultat de lois diverses qui ont profondément bouleversé les équilibres territoriaux. [...] **On se rend compte maintenant que ces transferts posent d'énormes difficultés, qu'ils ne sont ni efficaces ni réalistes,** et on nous propose de poser, çà et là, quelques rustines.

Ce texte est avant tout un baume pour essayer de calmer un peu **la colère grandissante des élus locaux à l'égard de choix politiques qui s'inscrivent tous dans une vision de l'avenir des territoires où seule compte la mise en concurrence** entre grandes structures, grandes intercommunalités, grandes métropoles et grandes régions. [...] Malgré cela, le groupe de la Gauche démocrate et républicaine votera ce texte, fidèle à sa conduite qui consiste à soutenir tout ce qui va dans la bonne direction.

Pour autant, je doute qu'il suffise en lui-même à lever toutes les contraintes et difficultés imposées par le transfert de la compétence GEMAPI aux EPCI. [...] **Car il est des problématiques majeures qui sont, encore une fois, totalement et sciemment écartées.** La plus fondamentale consiste à vouloir parler des compétences mais **en évacuant toujours des débats la question des moyens.** [...] Car nous le savons tous, c'est bien la question des moyens qui est centrale. [...]